

L'ABEILLE

CHRONIQUE PAR F. GILLET.

NOUVELLE-ORLÉANS. Mardi, 11 Août 1892.

INTÉRIEUR.

Municipalité, 10 JUILLET.

Le nombre des personnes entrées au cimetière Protestant du 17 Juillet dernier, au 28 août, inclusivement, s'élève à cent-seize.

An Cimetière Catholique, il y a eu cent-seize quatre enterrements, du 1er Juillet au 28 août, inclusivement, savoir : 24 du 1er au 15 Juillet, et 120 du 15 Juillet au 28 Août.

Nous demandons le rapport ci-dessus, afin de contredire les bruits qui circulent en ville, qu'il meure journellement une soixantaine de personnes.

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'ORLÉANS.

Séance du Samedi 8 Août 1892. (Présidence de M. Fleury.)

Membres présents : MM. Mouton, Field, Holland, Roux, Montreuil, Fréchet et Blanc.

Après le procès verbal, on donne lecture de la lettre du Maire : ce magistrat expose les motifs de son refus d'approuver la résolution relativement aux terrains qui se trouvent sur le côté Nord-Est de la rue St. Louis et se fait face à l'édifice, entre les rues Franklin et Claiborne.

Sur motion, résolu que le Conseil approuve les observations du Maire. M. Blanc présente alors la même résolution avec quelques changements.

Après dispensation des règles, elle est prise en considération. M. Montreuil propose un amendement tendant à spécifier que les acquéreurs de ces terrains devront fournir un cautionnement pour la sécurité que leurs banquetteront confidencielles au temps prescrit.

Cet amendement est mis aux voix et adopté. La résolution offerte par M. Blanc, ainsi amendée, est alors mise aux voix et adoptée.

On passe au 2^e paragraphe de la lettre du Maire : il fait quelques observations sur la résolution relative à l'établissement de l'intérieur de la ville et des faubourgs, des entrepôts de charbon-vive.

M. Holland demande que ce passage soit renvoyé à un comité. Adopté. M. Montreuil, directeur des finances, chargé de prendre en considération le paragraphe de la lettre du Maire sur les causes qui retardent la rentrée des rentes à cens, fait son rapport et présente une résolution tendant à autoriser la poursuite en justice des individus qui doivent à cet effet.

On lit le 3^e paragraphe de la lettre du Maire : ce magistrat parle des maladies qui affligent actuellement une partie de la population de cette ville, et recommande aux habitants de se faire vacciner contre les maladies indigènes.

M. Holland annonce qu'il va s'occuper immédiatement de la rédaction d'une résolution à cet effet.

M. Blanc présente une résolution requérant le Trésorier de fournir une note de tous ceux qui doivent des taxes arriérées à la ville, afin que le Maire soit autorisé à mettre leurs comptes en collecté par voie de justice. Rejeté.

Une pétition au nom de Mme. Fortin, demandant que les lettres prescrites dans l'ordonnance relative aux écuries, ne tiennent pas jusqu'à son habitation. Cette pétition est appuyée d'un certificat de plusieurs voisins de cette dame, qui attestent à son accablement incommodés par la turberie qui est établie sur cette habitation.

M. Montreuil propose un amendement à l'ordonnance dont il est parlé ci-dessus, tendant à en excepter l'habitation Fortin. Cet amendement mis aux voix est adopté.

L'appel nominal ayant été demandé, il a paru que MM. Peters, Field, Holland, Roux, Montreuil et Fréchet avaient voté pour ; et M. Blanc contre.

M. Holland présente une résolution tendant à autoriser le Maire à solliciter les secours de l'art des divers médecins de cette ville, et de leur assigner les districts dans lesquels ils devront rendre leurs visites aux malades indigènes ; en les autorisant à faire prendre les médicaments dont ils auront besoin pour cet effet dans les divers pharmacies de la ville. En outre, cette résolution parle de divers comités que le Maire devra former parmi les citoyens de cette ville, lesquels seront chargés de faire circuler des lettres de souscriptions pour secourir les malades indigènes. Le nom des personnes formant ces comités devant être publiés dans les journaux.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité. M. Fréchet présente une résolution pour faire entourer la Place publique du faubourg Gravier, de la même manière que celle du Cimetière. Lu pour la première fois.

(Le Conseil s'ajourne à Samedi prochain.)

MM. Charles Henderson, de Washington ; J. A. Stewart, de New York ; et Don Juan Spiass, de Mexico, partis d'ici pour New York, à bord du Lavinia, sont morts dans la traversée.

EXTÉRIEUR.

ÉTATS-UNIS MEXICAINS. La Gazette de Philadelphie et la Gazette Nationale (de la même ville) ont reçu des journaux et des lettres de Vera-Cruz jusqu'au 19 Juin ; quoique nous ayons des dates beaucoup plus fraîches, le contenu de ces nouvelles est assez intéressant pour trouver place ici.

Un correspondant, voyageur américain d'une haute respectabilité, écrit : "Ce pays jouit d'une paix et d'une tranquillité dont je n'ai pas vu d'exemple depuis mon

sejour ici ; néanmoins, la rareté du précieux métal est si grande, et le minerai est si pauvre, que le gouvernement a été contraint d'interdire la circulation de l'argent à un taux excessif, pour satisfaire aux besoins du moment. Guerrero et son cabinet sont très populaires, et il paraît y avoir dans toutes les classes une disposition à supporter toutes les privations possibles sous son administration.

Les journaux sont remplis d'articles éditoriaux et de proclamations pleines d'énergie, concernant l'invasion espagnole dont nous sommes menacés et qui paraît certaine. Suivant quelques uns de ces journaux, non seulement les Mexicains doivent extirper les envahisseurs, mais ils doivent aussi porter la guerre à Porto Rico. Par un décret, le gouvernement a donné le monopole du tabac.

La lettre suivante d'un correspondant du Journal de Havre, datée de Madrid le 21 Mai, comme on s'en est besoin, que l'expédition contre le Mexique n'est pas une plaisanterie.

On donne des nouvelles importantes concernant le Mexique. L'Espagne est résolument décidée à exécution le plan concerté avec la France et l'Angleterre, c'est-à-dire, d'entraîner les Mexicains sous les lois de la mère-patrie. On recrute actuellement dans diverses provinces une armée qui doit s'élever à 20,000 hommes. Une régence a été nommée dont le siège doit être fixé à la Havane, jusqu'à ce que les résultats de l'expédition permettent de le transférer au Mexique. Cette régence doit être ainsi composée : Don Yrujo, président ; Arango, conseiller pour les Indes ; Pineda, intendente de la Havane ; Lavalle et Gener, ex-députés aux Cortes d'Espagne, secrétaires. Les riches propriétaires de la Havane font une avance de 200,000,000 pour servir aux fins de l'expédition. Le général Labrado est nommé Capitaine-Général de l'île de Cuba.

Le capitaine espagnol Valdes Alguer est parti ce soir en poste pour Madrid ; il paraît que sa mission dont le capitaine Valdes est chargé, exige une grande célérité.

Un journal annonce que le conseil d'état, en Espagne, a tenu plusieurs séances pour s'occuper de la question d'une expédition pour le Mexique. Le comte d'Alfaro, dit-on, fait des communications très importantes à cet égard au gouvernement français.

Expédition contre Alger. Une lettre de Marseille, publiée dans le Précurseur, dit : "Il est question ici, comme ailleurs, qu'une expédition doit être envoyée contre Alger. On va même jusqu'à nommer les officiers militaires qui en feront partie ; mais l'opinion générale est qu'elle n'aura pas lieu cette année. On désire que les préparatifs de cette expédition s'il est possible, ne soient pas interrompus par l'expédition en Italie ; c'est-à-dire, qu'ils soient plus concentrés et moins coûteux. On ne manquera pas de navires, car ce port est encombré qui manque de fret.

Toulon, 18 Mai. On assure que le maréchal Maison devrait quitter Navarin le 16 courant, pour se rendre à Toulon, où il doit concerter avec l'amiral de Rigny des mesures relatives à Alger.

Il y a, maintenant sur les chantiers à Toulon trois vaisseaux de ligne, trois frégates, deux corvettes, un brick et deux goélettes.

Havre, 27 Mai. Le vice-amiral Jacob, préfet maritime de Toulon, a résigné ses places par suite de la mauvaise santé dont il jouit, et le titre de comte a été conféré à son vice-amiral, comte de Rigny, qui a été nommé pour lui succéder, qu'il a des services encore nécessaires dans le Levant.

Traité avec Haïti. Il est maintenant certain, dit le Journal de Havre du 1er Juin, que le traité avec Haïti a été signé ; mais il nous est difficile de croire que cet arrangement soit, comme on le dit généralement, fondé sur les bases d'une parfaite réciprocité. Quel que imprévoyance que l'on puisse attribuer à nos ministres dans leurs transactions diplomatiques, nous ne devons pas aller jusqu'à leur attribuer un acte qui implique une absence complète de raison.

Haïti n'a point de marine ; nous en avons une forte. Donc, d'après le principe de réciprocité, nos vaisseaux vont à Haïti et y paieront des droits, tandis que dans nos ports nous ne recevons rien en retour ! Il ne saurait y avoir la moindre réciprocité possible entre nous et Haïti, sous ce rapport de la navigation. La leçon que nous avons eue en faisant un traité semblable avec le Brésil, doit nous éclairer sur les conséquences d'une telle folie.

Si toutefois, comme il n'est pas impossible, un système de réciprocité a été arrêté entre les deux puissances, la France éprouvera bientôt les fâcheux résultats d'un tel arrangement. Les Américains et les Anglais ne seront pas longtemps avant d'apporter dans nos ports les produits de cette république, sous les privilèges attachés par le traité à cette sorte d'importation. Les lois de douane ne sont ni si bonnes ni si bien observées à Haïti, que nous puissions supposer que les produits des îles voisines ne viennent y prendre un air de naturalisation avant leur entrée en France.

Nous ferons observer que le Journal de Havre est très répandu dans les colonies françaises.

Bordeaux, 3 Juin. Un bâtiment de commerce de mille tonneaux, le Ganse et Garonne, a été lan-

cé dans ce port. Une quinzaine de jours après de ce bâtiment de M. Guibert, et qui a été lancé sur le bateau à vapeur au Havre le 6 Juin, pour les Antilles. — La Gazette poursuit le cours de ses dénominations. L'autre jour c'était la plume de M. Delavigne où elle voyait l'intention de soulever les masses populaires et d'amener les ouvriers des faubourgs au village de la capitale. Aujourd'hui, c'est celui d'une pièce représentée Samedi au théâtre de la G. Itte, sous le titre des Compagnons du Chêne. "On y voit, dit la Gazette, l'abdication d'un roi des Montaignes. Les auteurs se sont inspirés des paroles que Bonaparte adressa à sa vieille garde, et tous les personnages sont groupés comme dans le tableau des Adieux de Fontenoy de M. George Vernet. Le même jour où l'on voyait les applaudissements des spectateurs du boulevard du Temple par des allus on, tous les journaux étaient remplis d'éloges donnés à une brochure séditieuse intitulée le Fil de l'Homme.

Paris, 8 Juin. On mande de Berlin, le 1er Juin : "Quelques accès, quoique faibles, d'une fièvre intermittente qu'a éprouvés de nouveau le roi, ont forcé S. M. de renoncer à l'intention qu'elle devait avoir à Sybille, d'aller en Silésie avec l'empereur de Russie, et de se rendre à S. A. R. le prince Gallitzine, à la Cour, et parti pour Varsovie, où il ira donner connaissance à LL. MM. l'empereur et l'impératrice de l'obstacle survenu au voyage du roi."

Un journal donne aujourd'hui une nouvelle qui prouverait d'une manière irréfutable les progrès de la réforme en Turquie. Selon cette feuille, des dames du harem impérial et les femmes des ministres de sa haute cour ont paru en public en pantalons et corsés de France, et de omnia les femmes turques, cessent d'être renfermées. Nous espétons la nouvelle sans la garantir.

Après les affaires d'Orient et de Portugal, on ne parle à Londres que de la fuite d'une noble dame épouse d'un ministre et de l'absence simultanée d'un prince allemand. Le John Bull nomme les personnages. Selon cette feuille, la noble dame est lady Ellenborough, et son chevalier le prince de Schwarzenberg.

On lit dans le Courrier anglais : "Le vicomte de Pedra Branca, ex-ministre de l'empereur du Brésil à la cour de France, est arrivé dans cette ville, venant de Paris. Le vicomte a été présenté à la jeune reine de Portugal, et il a eu l'honneur d'être des entretiens avec le duc d'Orléans."

Une lettre de Madrid, en date du 18 Mai, annonce, dit le Journal de Havre, que les armes de la Grande-Bretagne, que l'on voyait sur la porte de l'ambassadeur anglais, viennent d'être enlevées par ordre de cet agent, qui a demandé ses passe-ports de départ au mécontentement qu'a occasionné à Londres la franchise du port de Cadix.

Un tribunal de police correctionnelle de Versailles a jugé hier vingt individus prévenus de cris séditieux et de tapage nocturne : il s'agissait de l'affaire dans laquelle la Gazette de France avait vu un soulèvement populaire excité par le comité directeur, à Saint-Germain-en-Laye, à l'occasion de la chute du pain. Le 4 de ce mois, des jeunes gens, presque tous maçons, dont le plus âgé n'a pas 25 ans, après avoir passé une partie de la journée dans les tabars du village de Carrières, entrèrent à Saint-Germain et se mirent à danser en rond en poussant des cris : quatre ou cinq d'entre eux, suivant le commissaire de police, ont crié vive l'empereur ! vive la république ! à bas Charles X ! à bas le roi ! Au milieu de cette troupe, dit la prévention, se trouvait un individu qui portait une perche au bout de laquelle on avait attaché trois mocheiros, un bleu, un blanc et un rouge. Les prévenus ont soutenu à l'audience qu'ils étaient réunis pour se soustraire aux poursuites des patrouilles des gardes du corps, dont ils avaient à se plaindre ; mais qu'ils n'avaient pas eu l'intention de commettre un acte séditieux. Un d'eux en niant les faits qui lui étaient imputés, a ajouté : "Je pourrais écrier vive l'empereur ! si je voulais, à cause de la liberté de la presse."

Quatre des prévenus ont été acquittés, les autres, déclarés coupables de cris séditieux, ont été condamnés à un emprisonnement gradué de 6 mois à 5 jours suivant la gravité des faits.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS. Séance du 9 Juin.

Traitement des agents diplomatiques 3,642,000 fr. La commission propose une réduction de 121,000 fr.

M. Gautier, Messieurs, en vous proposant une réduction sur cette section, la commission a pensé que le nombre des agents diplomatiques pouvait être diminué sans méconnaître le principe que c'est au roi qu'il appartient d'établir et de régler nos relations avec les gouvernements étrangers ; elle a reconnu que c'est à la chambre à apprécier les dépenses que ces relations peuvent motiver. Il ne faudrait pas conclure de l'impossibilité où elle s'est trouvée de modifier les motifs de sa proposition, qu'elle l'ait adoptée légèrement ; non, Messieurs, c'est après l'examen le plus approfondi qu'elle s'est décidée à l'unanimité, et je viens appuyer la réduction qu'elle propose.

Dependant j'y renoncerais bien volontiers, si le vote de la totalité de l'allocation pouvait engager le gouvernement à une reconnaissance plus explicite des nouveaux états d'Amérique. Je pense que le temps est venu de reconnaître une indépendance

quelxiate de fait, et que rien ne pourra désormais dévourir. J'ai entendu M. le ministre des affaires étrangères s'applaudir des avantages que nous procureront les agents commerciaux envoyés dans ces nouveaux états. Mais ce ne sont que des agents commerciaux. L'ambiguïté de nos relations avec la République sur notre commerce, et l'apporter sur d'autres peuples les avantages que nous devrions recueillir.

On objecte l'instabilité de ces gouvernements ; mais c'est précisément ce qui doit nous engager à y chercher une influence que nous donnerons certainement d'habiles négociateurs. Nous devons nous lever dans ces pays pendant la paix des échanges favorables à notre commerce, et pendant la guerre des alliances, des neutralités et des asiles pour nos vaisseaux. Vos voisins n'ont pas hésité si long temps ; et nous, simples spectateurs de leurs efforts, nous nous laissons enlever les plus précieux débouchés.

On a parlé avec dédain de notre commerce avec les états de l'Amérique. N'est-ce donc rien que des relations commerciales qui s'élèvent déjà à plus de 50,000,000, et qui occupent 40 de nos vaisseaux ? Notre honorable collègue qui s'occupe particulièrement d'agriculture, ne devrait pas ignorer que c'est le Mexique qui consomme la plus grande partie des ours de soie que produit la ville qu'il habite. Tant qu'il dure l'occupation d'Espagne, je conviendrais qu'un sentiment de délicatesse nous ait interdit la reconnaissance des colonies affranchies. Mais la conduite de l'Espagne ne nous permet pas de ménagements. Qu'avons nous retiré de nos sacrifices, qui se sont élevés à plus de 400,000,000 ? Il y a des exemples, Messieurs, que des armées d'occupation se sont montrées moins généreuses que nous ; elles n'ont abandonné la capitale que bien certaines du paiement des contributions de guerre. (C'est vrai ! c'est vrai !)

Je ne m'exphque pas davantage sur la nécessité de ne traiter qu'après l'occupation. Nous pouvions rendre les places fortes, mais nous pouvions aussi les garder ; d'autres que nous, s'ils eussent occupé Cadix, y seraient encore, ou seraient payés. La générosité, comme toutes les vertus, doit avoir un terme ; l'Espagne d'ailleurs se montre trop peu reconnaissante ; toutes les modifications qu'elle a pu apporter à son système de douanes sont en faveur de nos rivaux et à notre désavantage.

Il n'y a donc rien dans la conduite de l'Espagne qui puisse nous gêner ; nous sommes à son égard en pleine liberté ; je souhaite que le gouvernement se sente en en progrès.

COLOMBIA. Le brick Athenian, cap. Sullivan, arrivé hier soir de Castillane, a quitté cette ville le 28 Juin. Sulvar était toujours à Québec. La guerre continuait toujours, mais rien d'important n'avait eu lieu depuis la date des derniers avis.

Un nouveau tarif des armis avait été proposé par le gouvernement britannique le jour avant le départ de l'athénien.

On avait saisi à Bogota des papiers séditieux adressés aux soldats dans le but d'y prêter une révolution.

L'envoyé français et le duc de Montebello étaient toujours dans la capitale. (N. Y. Journal of Commerce, 18 Juillet.)

FEUILLETON.

PÉTRINS MÉCANIQUES. Si quelque chose doit étonner, c'est que la marche prodigieuse des pétrins mécaniques ait opéré si tard la révolution qui commence enfin à s'effectuer dans le système de la fabrication du pain. Mais aujourd'hui que l'élan est donné, on peut être certain que cette branche essentielle ne restera pas en arrière. Parmi les inventions nouvelles, deux nous semblent d'autant plus intéressantes qu'elles ont été combinées pour subvenir aux besoins des boulangeries particulières : l'une a été annoncée sous le nom de Pétrisseur mécanique ; nous en avons publié les prospectus, qui d'ailleurs a été répandu avec profusion ; l'autre, le Pétrin mécanique de M. Selligie, n'a encore été signalé que par quelques journaux. Cette dernière machine nous semble cependant mériter la préférence, puisqu'elle atteint complètement le but cherché, savoir d'éviter le contact de la pâte et de la main de l'homme.

Dans le pétrisseur mécanique, le délayage s'opère à la main. La pâte, qui n'est préparée que sur un côté du pétrin, est poussée par un cylindre enroulé sur le levier, qui quitte aussitôt l'effluve de bras d'homme, tandis que dans les pétrins de M. Selligie, le délayage, le frassage et le pétrissage s'opèrent entièrement par le jeu du mécanisme, qui fait ensuite ressortir en forme de gros boudin creux une pâte si fine et surtout si légère, qu'elle doit nécessairement produire d'excellent pain. Il paraît impossible de combiner la propriété avec une action mécanique plus simple et plus complète. Je que nous avançons, au reste, ne tardera pas à être confirmé par le rapport d'une commission devant laquelle M. Selligie doit être entendu simultanément avec l'opposition de son moyen mécanique avec l'emploi des forces humaines, afin de constater l'immense supériorité de son procédé.

Journal de Paris.

BIGARRURES. Un journal prétend qu'à la dernière représentation de Comte Ory, un amateur de la musique de Rousseau a jeté sur l'avant scène une Perruque à l'adresse de M. Rosini. Nous assistions à cette représentation et nous n'avons point vu la Perruque ; le rédacteur a pris celle-là sous son bonnet.

La Quotidienne parle des miracles de M. de M. de Villèle. Que veut dire ceci ? l'excellence gasconne s'occuperait

elle maintenant à faire des miracles, fait de mieux ? Pourquoi pas ? et à l'égard d'honnêtes gens qui s'en méfient ! — On répète à l'Opéra Comique L'Influence, pièce en un acte, dont la musique est attribuée à l'auteur de Maitre.

Le roi des Pays-Bas a chargé l'intendant de ses thésauriers royaux d'envoyer à M. Auber un superbe bagne en brillants, comme un témoignage du plaisir que lui a fait éprouver la musique de la Muette.

Une femme de Londres est accouchée, il y a peu de jours, de sept enfants, dont quatre morts-nés et trois qui n'ont survécu que de peu de minutes à leur naissance. On assure que ce cas extraordinaire ne s'était jamais présenté.

Un commissaire de police s'est transporté hier soir chez l'imprimeur du nouvel ouvrage de M. Méry et Bartolomé, et chez les libraires de la rue Vivienne et du Palais-Royal, pour opérer la saisie de la Fillette de l'homme, ou Souvenirs de Vienne, qui a paru avant hier.

On écrit du Havre : Un pauvre laboureur suisse, parti avec sa famille sur le navire le Sulky, arriva dernièrement à New York avec quelques francs en poche. Il mit ce peu d'argent à la loterie, et gagna cinq mille gourdes. Il alla aussitôt retrouver le capitaine qui l'avait transporté aux États-Unis, et le pria de le ramener en Europe. Ces braves hommes viennent d'arriver au Havre avec sa famille, après trois mois d'absence.

COURS DE LA CROIX de Figaro. M. de Martignac a fait un discours de deux heures pour dire qu'il était content de lui ; M. de Martignac se croit peut-être philosophe, parce qu'il se contente de peu.

On nomme plusieurs aspirants à la ton de maréchal de France vacant par le mort de M. Hohenlohe ; faudra-t-il cette fois encore que les candidats présentent des états de service en anglais et en allemand ?

Le nouveau poème de Mrs. Barbauld et Mery a été saisi au nom du père et du fils. — Un ministre a tenu la main à M. de Courtenay qui descendait de la tribune, c'était peut-être pour lui demander l'assurance de l'économie que l'honorable député veut arracher au budget.

Nos Excellences, qui prennent part à la discussion du budget, promettent des économies pour l'année prochaine. Ces promesses ressemblent à cette enseigne d'un barbier : Demain, on rase, ici, tout est rasé.

On assure que M. de Clermont-Tonnerre va être nommé maréchal ; est-ce qu'on voudrait dire, par là que l'ancien ministre a mérité le bâton ? — Les médecins ont ordonné des bains à M. de Polignac. C'est décidément un ministre dans l'eau.

NAVIRE. Expédition hier. Navire Wharton, York, Liverpool. Lockhart & Arnott. Goël Elisabeth, Eldridge, Mobile, capitaine.

Arrivés hier. Bateau à vapeur Ontario, Bennett, de Vicksburg, avec 72 barils pomme-de-terre et des fruits 40 bis farine aux propriétés à bord — 20 pas. Bateau à vapeur Integrity, Lafontaine, d'Alexandria, avec quelques barils farine à W J Montgomery — 2 pas. Bateau de remorque Grampus, Morrison, d'en bas, avec le navire Massasoit, en 38 jours de Marseille à l'encree en dehors de la barre, un brick paquebot français, de la Vera Cruz.

Partis hier. Navire Massasoit, Reed, Marseille avec un pharmacien de vin, huile, etc. à A. Bodegier & Co. Massaron, F. Grandchamps, L. Maudouin, Th. Segond ; C. Brogneau, Dreyfus & Co, et à ord. Goël Dragon, Dreyfus, d'Apalachicola, avec du coton.

MEMORANDA. Arrivé à New-York, brick Washington, Digby en 19 jours ; navire Lavinia, Miner, en 18 jours ; plus partis de ce port. Arrivé à Philadelphie, navire Ohio, parti d'ici en 11 jours. Expédition à New-York pour ce port, navire Tennessee, Fowler, à Philadelphie. En charge à New-York pour ce port, navire John Liston, partant le 25 juillet.

A VIS.—Les soussignés ont formé ce jour une société sous la raison de F. Gillet & Co.

F. GILLET. Ch. ANTOINE.

A VENDRE. SIX vaches avec leurs suivantes. S'adresser à l'Imprimerie de cette feuille.

CHANGEMENT DE DOMICILE. H. PARIZOT Luthier et Facteur de forte-pianos, vient de transporter son établissement rue d'Orléans, No. 87, entre les rues Bourbon et Dauphine. Il continue comme par le passé, à faire et entreprendre toutes espèces de réparations d'instruments de musique et d'accord de piano. Les personnes qui lui feront l'honneur de l'employer, peuvent compter sur son exactitude à les satisfaire. MM. les habitants qui auraient des instruments à faire réparer, peuvent également s'adresser à lui, il se transportera chez eux dans le plus prompt délai. 11 août.—6.

Sangues de France. Récupéré par le Bolivar du Havre et à vendre par 8 août. FORESTIER & Co.

A LOUER. Une Maison de campagne agréablement située à environ trois quarts de lieu au-dessous de la ville et du même bord. S'adresser au bureau de cette feuille. 11 août.—6.